

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
12207

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Restructuration du Pôle universitaire SATIS (Sciences, Arts, Techniques de l'Image et du Son) à Aubagne. CPER 2015-2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'unité de recherche et d'enseignement SATIS (Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son) est implantée depuis 20 ans à Aubagne et le laboratoire associé ASTRAM (Arts Sciences Technologies pour la Recherche Audiovisuelle Multimédia) a été créé il y a 5 ans.

Les locaux qui les hébergent, situés dans le centre-ville, sont la propriété de la Ville d'Aubagne et sont mis à disposition de l'Université Aix-Marseille au bénéfice des unités d'enseignement et de recherche. Leur vétusté nécessite une mise en sécurité et une restructuration pour mieux accueillir les étudiants et les formations aux métiers de l'image et du son, dépendant de la Faculté des Sciences. Sur le même site, se trouve le laboratoire ASTRAM qui produit une recherche interdisciplinaire autour de l'image et du son.

La première phase de l'opération, inscrite au CPER 2015-2020 pour un montant de 3 M€ doit permettre la réhabilitation, la mise aux normes et la mise en sécurité du bâtiment B, un des trois bâtiments existants, représentant une surface de plancher de 525 m². Parallèlement, un nouveau bâtiment de 654 m² de surface de plancher va être réalisé dans la cour centrale avec des exigences techniques de haut niveau (sons et images).

Dans le cadre de la convention spécifique d'application du CPER, le Conseil départemental s'est engagé pour un montant de 1 M€aux cotés de l'Etat et de la Région. Cette opération structurante du centre-ville bénéficie, par ailleurs, d'un financement de 800 000 € dans le cadre du contrat départemental de développement et d'aménagement de la Commune d'Aubagne, dispositif du service des communes de la direction de la vie locale.

L'année 2018 a permis la finalisation du programme, le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Après finalisation des études, les travaux devraient démarrer en juin 2019 et s'étaler sur une durée de 18 mois environ.

Une fiche technique et financière est jointe au présent rapport.

Le montant de l'affectation est indiqué en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

CPER 2015-2020 Restructuration pôle universitaire SATIS Aubagne

Bénéficiaire	Ville d'Aubagne Hôtel de Ville boulevard Jean Jaurès 13400 Aubagne N° de dossier : AC-010434
Représentant	M. le Maire : Gérard GAZAY
Montant sollicité	1 000 000 €
Montant du projet	3 000 000 €
Mesure	CPER 2015-2020, projet Immobilier
Objet	Restructuration et extension du site universitaire du pôle SATIS (Tranche 1)
Lieu d'exécution du projet	7 boulevard Lakanal

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT (€)		RECETTES (€)	
Etudes et conception	550 000 €	Etat	150 000 €
Travaux	2 080 000 €	Conseil régional	150 000 €
Equipements	210 000 €	Conseil départemental 13 :	1 000 000 €
		- CPER 2015-2020	800 000 €
		- CDDA ⁽¹⁾	
Aléas et imprévus	160 000 €	Autofinancement	900 000 €
Total	3 000 000 €	Total	3 000 000 €

(1) : Contrat départemental de développement et d'aménagement de la Commune d'Aubagne 2016-2019

Subvention sollicitée au titre du CPER 2015-2020 : 1 000 000 € soit 33,3%